



FONDATION CHUV, Lausanne

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation

Comptes annuels 2022



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la FONDATION CHUV, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la FONDATION CHUV pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

KPMG SA

Yann Michel
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hélène Béguin
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 24 mars 2023

Annexe :
- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Fondation CHUV

Bilan	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
ACTIF		
Actifs circulants		
BCV CHF	2'975'378	1'432'984
CCP	90'356	11'180
Plateforme en ligne PayPal	1'377	-
Plateforme en ligne "RaiseNow"	3'729	340
Total actif	<u>3'070'840</u>	<u>1'444'504</u>
PASSIF		
Fonds étrangers		
Factures à recevoir	2'500	2'693
Fonds affectés (dons à reverser)	<u>2'375'473</u>	<u>1'027'845</u>
	<u>2'377'973</u>	<u>1'030'538</u>
Fonds propres		
Capital de la fondation	50'000	50'000
Réserves provenant de bénéfices	363'966	198'016
Résultat de l'exercice	<u>278'901</u>	<u>165'950</u>
	<u>692'867</u>	<u>413'966</u>
Total passif	<u>3'070'840</u>	<u>1'444'504</u>

Fondation CHUV

Compte de résultat

Revenus	2022	2021
	CHF	CHF
Dons restreints reçus de tiers	6'360'166	4'407'676
Dons non restreints reçus de tiers	40'773	56'813
Contributions du CHUV	370'641	316'444
Autres revenus d'exploitation	16'604	51'474
Total des revenus	6'788'185	4'832'408
Charges d'exploitation		
Soutien pour la recherche au CHUV	3'836'996	3'801'180
Soutien pour la formation au CHUV	190'950	116'670
Soutien pour les soins du CHUV	717'248	334'719
Soutien de divers projets de partenaires tiers	32'613	831'683
	4'777'808	5'084'252
Autres charges d'exploitation		
Frais de communication et de soutien philanthropique	94'727	90'255
Frais pour la recherche de fonds	193'803	174'507
Frais administratifs	95'318	60'877
	383'849	325'638
Total des charges d'exploitation	5'161'656	5'409'890
Résultat d'exploitation	1'626'529	-577'483
Variation des fonds affectés		
Attribution aux fonds affectés	-2'184'724	-1'027'845
Utilisation des fonds affectés	837'096	1'771'278
	-1'347'628	743'433
Résultat de l'exercice	278'901	165'950

Annexe aux comptes annuels

Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. La présente annexe aux comptes annuels contient tous les points prévus par le modèle d'annexe aux comptes annuels de l'AsSo.

Organisation de la fondation

Nom et numéro de la fondation: *FONDATION CHUV / 103106*

Correspondance:

Michèle Joannis, Directrice

Rue du Bugnon 21

1011 Lausanne

Tel: 021 314 63 65

Adresse e-mail: michele.joannis@chuv.ch

Statuts et règlement: 23 mai 2018

Membres du Conseil de fondation et personnes engageant la fondation:

Hernandez, Nouria, Présidente

Wenger, Jean-Jacques, Trésorier

Kiener, Pascal, Membre

Nahas, Nasri, Membre

Eckert, Philippe, Membre (jusqu'au 31.12.2022)

Demartines, Nicolas, Membre (au 01.01.2023)

Laydu Molinari, Sandra, Membre

Lehn, Isabelle, Membre

Jordan Meier, Andrea, Membre

Joannis, Michèle, Directrice

Salarié de la fondation	Jetons de présence
<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>Non</i>	<i>Non</i>

Organe de révision: KPMG SA, Lausanne, M. Yann Michel

Organe en charge de la comptabilité: Service de comptabilité du CHUV, Mme Aline Buirey

Informations sur les principes comptables appliqués

0. Principes généraux

La fondation n'a pas de placements à proprement parler et l'entier de l'actif est composé de montant en espèces (soit dans la catégorie "montants en espèces et créances contre un débiteur" (art. 53 al.1 / art. 54 / art. 55 let e)). L'évaluation de ces positions se fait sur base des relevés transmis par les organismes bancaires.

Depuis l'exercice 2021, les dons reçus devant être redistribués mais n'ayant pas été reversés à la clôture sont enregistrés dans les fonds affectés. La variation de ces fonds affectés est présentée séparément dans le mouvement des fonds affectés.

Explications relatives aux principaux postes du bilan et du compte de résultat

1. Revenus

Dons restreints & non restreints reçus de tiers

Les dons reçus par la Fondation CHUV sont reconnus comme revenu au moment de la réception des liquidités par la fondation. Ils sont considérés comme des dons non restreints sauf restriction particulière d'utilisation stipulée par le donateur. Les dons reçus devant être redistribués mais n'ayant pas été reversés à la clôture sont enregistrés dans les fonds affectés.

Sur l'exercice 2022, les dons restreints comprennent la somme de CHF 21'636.90 provenant de la dissolution de la Fondation Swiss Teratogen Information Services et la somme de CHF300'000 de la Loterie Romande.

Contributions du CHUV

En lien avec la Convention de collaboration entre le CHUV et la Fondation CHUV mise en place en 2019, le CHUV assure la majeure partie des activités liées à la recherche de fonds et à la communication ainsi que les frais administratifs. La contribution comprend également le soutien de deux employé(e)s. L'ensemble des charges assurées par le CHUV sont incluses dans la rubrique «Autres charges d'exploitation».

Autres revenus d'exploitation

Lorsque, en raison d'une restriction formulée par le donateur, la fondation n'est pas en mesure de retenir une partie des dons reçus pour couvrir ses frais de recherche de fonds, communication et gestion, un montant forfaitaire sur la totalité du don est facturé au service du CHUV bénéficiant du don. Les revenus y relatifs sont présentés comme autre revenu d'exploitation.

2. Charges d'exploitation

Les donations font tous l'objet de contrats (décisions du Conseil de fondation) précisant l'affectation des fonds octroyés. Une charge d'exploitation est reconnue dans la catégorie correspondante lorsqu'un don est reversé (sortie de liquidité) pour le projet auquel le Conseil de fondation l'a alloué.

3. Autres charges d'exploitation

Afin d'assurer un lien direct entre ses états financiers et la réalisation de ses objectifs institutionnels, la Fondation CHUV répartit ses charges de façon analytique – par activités principales – dans son budget prévisionnel et en fait de même dans son compte de résultat. Ces charges sont pour l'essentiel couvertes par les contributions du CHUV reconnues dans les revenus.

4. Variation des fonds affectés

Les fonds affectés contiennent les dons reçus devant être redistribués mais n'ayant pas été reversés à la clôture. Le poste "Attribution aux fonds affectés" représente donc des dons reçus au cours de l'exercice mais non reversés. Le poste "Utilisation des fonds affectés" neutralise la charge d'exploitation liée aux versements au cours de l'exercice de dons reçus lors des exercices antérieurs. Ainsi, à fin 2022, la Fondation dispose de fonds affectés à des projets pour des périodes futures pour un montant total de CHF 2'375'473.-. En parallèle, la Fondation a utilisé des fonds affectés (versements pour des projets) provenant d'exercices antérieurs pour un montant total de CHF 837'096.-

Fonds affectés issus de dissolutions de fondations

Au 31.12.2022, le solde des fonds affectés présentés au passif du bilan de CHF 2'375'473.- comprend des sommes en lien avec des transferts de fonds suite à la dissolution de fondations, dont voici le détail :

- a) CHF 21'636.90 de dons restreints provenant de la Fondation Swiss Teratogen Information Services (transferts effectués sur l'exercice 2022) ;
- b) CHF 52'764.75 de dons restreints provenant de la Fondation Pharmacologie-Clinique (transferts effectués sur l'exercice 2021) ;
- c) CHF 6'538.29 de dons restreints provenant de la Fondation Urologie (transferts effectués sur l'exercice 2019 pour un montant total initial de CHF 76'744.89).

Autres informations requises par la loi

Moyenne annuelle des emplois à plein temps: 0 (identique à l'exercice précédent)

Participations directes ou indirectes détenues dans d'autres entreprises: N/A

Valeur résiduelle découlant d'opérations de crédit-bail (leasing) non publiée au bilan: N/A

Dettes envers les institutions de prévoyance: N/A

Sûretés constituées en faveur de tiers: N/A

Actifs engagés en garantie de dettes / actifs grevés d'une réserve de propriété: N/A

Engagements conditionnels: N/A

Dissolution de réserves latentes: N/A